



By Revenu Pierre

Pythagore Queuleu
Metz (57)

Etudiants - ESPACE 2

NUMÉRO DE DOSSIER : 6898A

COORDONNÉES	
Résidence	Pythagore Queuleu 6 Rue de Vercly 57070, Metz
Exploitant	ESPACE 2 5 RUE BEFFROY 92200, Neuilly-sur-Seine
Cabinet de Syndic	BENEDIC IMMOBILIER 1, rue de Sorre 57070, Metz 03 87 65 11 65
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section CP n°168-25

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	54 900 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	4 900 €
Montant TVA	980 €
Total TTC	55 880 €
Frais Notaire	5 500 €
Total acte en mains	61 380 €
Rentabilité brute HT / HT	4.9 %
Numéro copropriété	135
Numéro d'exploitation	A411
Type de lot	T1
Surface	19.45 m² Carrez
Niveau / étage	3
Balcon	Un balcon de 1.71 m²
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	156 €	Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 - (01/10/2022 - 30/09/2031)
Fonds de travaux (annuel)	8 €	Loyer annuel HT	2 608 €
Taxe foncière (2025)	463 €	Mode d'indexation	Annuelle - ILC plafonnée à 1,5%/an
Dont TOM remboursée	87 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Date de la dernière AG	17/12/2025	Classement de résidence de tourisme	non
Propriété des locaux d'exploitation	Exploitant	COMMENTAIRE	
Année de construction	2000	Belle copropriété, parties communes de grande dimension appartenant à une foncière de l'exploitant. Un remplissage à 100%. Résidence très suivie par les bailleurs locaux.	
DAT et livraison	-		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 25/05/2026 à 12:36